

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT
DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N° 288

présenté par

Mme Galzy, Mme Auzanot, M. Ballard, M. Baubry, M. Bentz, M. Berteloot, M. Bilde, M. Blairy, M. Beaurain, Mme Blanc, M. Boccaletti, Mme Bordes, M. Bovet, M. Buisson, M. Barthès, M. Cabrolier, M. Allisio, M. Catteau, M. Chenu, Mme Colombier, Mme Cousin, M. de Fournas, M. Dessigny, Mme Diaz, Mme Dogor-Such, M. de Lépinau, Mme Da Conceicao Carvalho, M. Dragon, M. Chudeau, M. Falcon, M. François, Mme Engrand, M. Gillet, M. Frappé, Mme Florence Goulet, M. Girard, M. Grenon, Mme Grangier, M. Guitton, M. Guinot, M. Gonzalez, M. Houssin, M. Hébrard, Mme Hamelet, M. Giletti, M. Jacobelli, Mme Laporte, Mme Lavalette, Mme Lechanteux, Mme Lelouis, Mme Levavasseur, M. Lopez-Liguori, Mme Lorho, M. Lottiaux, M. Marchio, Mme Alexandra Masson, M. Loubet, Mme Loir, M. Mauvieux, Mme Martinez, M. Bryan Masson, Mme Menache, M. Meurin, M. Muller, M. Ménagé, M. Odoul, Mme Mathilde Paris, Mme Mélin, M. Pfeffer, Mme Parmentier, M. Meizonnet, Mme Le Pen, M. Jolly, M. Rambaud, Mme Pollet, Mme Ranc, Mme Robert-Dehault, Mme Sabatini, M. Salmon, M. Schreck, M. Sabatou, M. Jean-Philippe Tanguy, M. Tivoli, M. Taché de la Pagerie, M. Villedieu, M. Taverne, Mme Roullaud et M. Rancoule

ARTICLE 2**RAPPORT ANNEXÉ**

À l'avant-dernière phrase de l'alinéa 33, après le mot :

« emploi »,

insérer les mots :

« notamment par une réévaluation des droits de cubage et de l'indemnité de garnison (IGAR) ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La problématique de la mobilité et du logement est centrale pour tous les militaires et représente un réel enjeu en termes de fidélisation. Ainsi, cet amendement vise des objectifs de fidélisation de nos armées en traitant de deux points soulevés par des associations et des syndicats : la réévaluation des droits de cubage et une réflexion autour de la part non imposable de l'indemnité de garnison (IGAR).